



Destins croisés de l'ars dictandi et de l'ars versificatoria : Bernard de Bologne et la “ renaissance du xiie siècle ”

Anne-Marie Turcan-Verkerk

► To cite this version:

Anne-Marie Turcan-Verkerk. Destins croisés de l'ars dictandi et de l'ars versificatoria : Bernard de Bologne et la “ renaissance du xiie siècle ”. 2006, pp.[En ligne]. halshs-00139943

HAL Id: halshs-00139943

<https://shs.hal.science/halshs-00139943>

Submitted on 4 Apr 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ACTES, 12 : LE MANUSCRIT DANS TOUS SES ÉTATS

Ædilis (<http://aedilis.irht.cnrs.fr/>) – Actes, 12 : Le manuscrit dans tous ses états
Bernard de Bologne
<http://aedilis.irht.cnrs.fr/manuscrit/bernard-de-bologne.htm>

6 avril 2006

Destins croisés de l'*ars dictandi* et de l'*ars versificatoria* : Bernard de Bologne et la « renaissance du XII^e siècle »

Auteur : Anne-Marie TURCAN-VERKERK
anne-marie.turcan[arobase]irht.cnrs.fr
IRHT, section de codicologie

Mots clés : Bernard de Bologne, ars dictandi, ars versificatoria, poésie rythmique, Cour de Champagne

Résumé : L'étude conjointe de deux domaines habituellement séparés, l'un du ressort des historiens (l'*ars dictandi*), l'autre des littéraires (l'*ars versificatoria*), a permis de découvrir le rôle d'un *dictator* bolonais du milieu du XII^e siècle, Bernard de Bologne, dans la théorisation de la poésie rythmique. L'identification de son œuvre et de ses voies de transmission permet de comprendre comment ces textes, parvenus dans les réseaux des comtes de Champagne, ont pu féconder la renaissance française du XII^e siècle.¹

Je voudrais montrer ici comment l'art d'écrire en prose et l'art d'écrire en vers, tant métriques que rythmiques, se sont noués, dénoués, puis renoués de la fin du XI^e au début du XIII^e siècle, et pour quelles raisons. Cela m'amènera à vous faire part d'une petite découverte sur le contexte, l'auteur et donc la date du plus ancien traité de poésie rythmique profane que nous connaissions. Il s'agit de textes aux ambitions intellectuelles modestes, mais qui, par leur diffusion, ont puissamment contribué au renouveau littéraire du XII^e siècle.

Vers et prose épistolaire chez Albéric du Mont-Cassin

Dans les années 1080, alors que l'abbaye du Mont-Cassin entretenait avec le pape réformateur Grégoire II des relations à la fois prudentes et très étroites, l'enseignant qu'était le moine Albéric a eu l'idée de consigner en un traité « ciblé » les règles qui présidaient en général à la rédaction des lettres officielles et des privilèges : mettant le genre de la lettre sous le signe de la lettre apostolique, destinée à la propagation de la foi, ce nouveau type de manuel de rhétorique appliquée à l'usage des chancelleries, au premier rang desquelles la chancellerie pontificale, codifiait les règles de la communication au sein d'une *societas christiana* fortement hiérarchisée, et fournissait les moyens d'une certaine manipulation par le verbe². C'est ce qu'on appelle l'*ars dictaminis*.

Mais Albéric, de formation, n'était pas un politique, mais un professeur de rhétorique et un

écrivain. Ne se satisfaisant pas de ce champ d'application restreint, il joint à son *ars dictandi* un traité *De rithmis*, consacré aux formes de poésie liturgique rythmique. C'est le premier traité de poésie rythmique que nous possédions³. Par ailleurs, Albéric est l'auteur de traités de prosodie traitant de la longueur des syllabes initiales, et, plus brièvement, des syllabes finales, classées méthodiquement par ordre alphabétique⁴. Sans doute ces instruments de travail, comme les *artes lectoriae* contemporaines, étaient-ils destinés aussi à faciliter la maîtrise des clausules rythmées de la prose d'art, le *cursus*.

Pour l'inventeur de l'*ars dictaminis*, il n'était donc pas question de séparer, dans l'enseignement et dans la pratique, la maîtrise des techniques de la prose de celles du vers, métrique ou rythmique.

Réduction de l'*ars dictaminis* à l'*epistola*

C'est pourtant ce qui eut lieu presque tout de suite. L'intérêt de l'*ars dictaminis* est très vite apparu à toutes les chancelleries, laïques ou ecclésiastiques, et cette nouvelle spécialité s'est très vite taillé une place à côté des formations en droit, en particulier à Bologne. Dans les années 1115-1120, l'*ars dictaminis* connaît une espèce de laïcisation et perd le caractère idéologique que lui avait conféré le contexte de son apparition, ce qui lui permet de se répandre largement, d'abord en Italie du Nord. À partir des années 1120, on assiste à une floraison de traités entre Bologne et Pavie, qui correspond en gros à deux générations d'enseignants⁵. Ceux-ci font parfois allusion à des traités de métrique qu'ils auraient l'intention d'écrire ou auraient écrits, mais en l'état de nos connaissances, il semble que ce ne soit qu'un topos : nous ne les avons pas identifiés. Le traité de prosodie d'Albéric n'est pas accueilli dans les recueils d'*ars dictaminis*, et son traité de poésie rythmique ne l'est que très rarement.

Cette évolution presque immédiate de l'*ars dictaminis* a conditionné la recherche moderne : un traité d'*ars dictaminis* intéresse d'abord les historiens s'il est entendu au sens strict. De par sa nature, de par les renseignements divers que recèlent les modèles de lettres fournis par les enseignants médiévaux, il regorge de témoignages datables et localisables sur la vie quotidienne, sur les événements historiques, sur le regard porté par les contemporains sur la société et sur ces événements. C'est dans cette mesure qu'il constitue une source. Cela a orienté notre regard sur l'*ars dictaminis* au point de nous empêcher, dans le cas que je vais vous présenter, de prendre la véritable mesure du traité le plus important du XII^e siècle, tant par son ampleur que par sa diffusion, puisque c'est par lui que l'*ars dictaminis* s'est implantée en France dans les années 1150-1160 : la *summa* de Bernard de Bologne. Ce conditionnement nous a empêché de lire sa tradition manuscrite comme elle devait l'être, et de comprendre, du même coup, l'origine d'une longue tradition de traités de versification profane, quantitative et rythmique.

Bernard de Bologne vu par les historiens

Le traité sur la rédaction des lettres de Bernard de Bologne n'est pas foncièrement révolutionnaire, si ce n'est par le souci extrême de pédagogie de son auteur. Il définit la prose, les types d'écrits en prose, et en particulier la lettre et ses parties. La plus importante est la *salutatio* : c'est là que se jouent toutes les relations au sein du corps social, et que s'écrit la structure hiérarchique des deux ordres, laïc et ecclésiastique. Selon les recherches de Ch. H. Haskins⁶ puis surtout de Monika Klaes en 1990⁷, l'œuvre de Bernard de Bologne nous est connue en quatre versions.

La première, longtemps attribuée à Albéric du Mont-Cassin, mais datable des années 1138-1143, est un état préliminaire de la *summa* proprement dite, dont la première partie a déjà sa forme définitive, mais la seconde (inédiée) est encore à l'état de dossier : les *Rationes dictandi*.

La *Summa* achevée nous est transmise en trois rédactions, A, B et C, qui toutes remontent à un noyau commun datable approximativement de 1144-1145 (je simplifie), et qui ont été écrites en Emilie-

Romagne, la première, la rédaction A, renvoyant surtout à Faenza.

- La rédaction A diffère des deux autres par l'adjonction au prologue commun aux trois rédactions d'un prologue en partie emprunté au *De ornamentis verborum* de Marbode de Rennes, auquel s'ajoute un prologue d'inspiration monastique, et même cistercienne. Elle est parfois accompagnée de traités de métrique.
- La rédaction B nous donne le texte tel qu'il a été adapté en France sous le pontificat d'Adrien IV, en gros vers 1158. Elle comporte en sus un traité des privilèges, le *De doctrina privilegiorum*, des *proverbia* en prose rimés, et des extraits du *De ornamentis verborum* de Marbode adaptés à la rédaction des lettres.
- La rédaction C est incluse sous le titre *Liber artis omnigenum dictaminum* dans un ensemble beaucoup plus large, qui ne comprend pas de traité des privilèges — celui-ci est nettement français — mais les extraits de Marbode transmis par la réd. B, d'autres extraits du même adaptés à la rédaction des vers, des proverbes rimés en hexamètres léonins, des exemples de lettres « modulables », une collection d'*exordia* remaniée par rapport aux rédactions A et B. Surtout, le traité sur la lettre y est présenté comme un livre I, le *Prosaicus liber*, suivi d'un livre II, la *Metrice scientie plena eruditio* composée d'un traité de prosodie et d'un traité de versification hexamétrique, et d'un livre III, les *Rithmorum documenta*. Le tout est associé à la production d'un élève de Bernard, Guido, datable des années 1160, dans un manuscrit unique bien décrit par E. Faral dès 1936⁸, Savignano di Romagna Acc. dei Filopatridi 45.

Face à cette tradition manuscrite, et parce qu'elle s'intéressait prioritairement aux traités de prose épistolaire pour la rédaction d'un répertoire des *artes dictandi* antérieures à 1200⁹, M. Klaes a considéré comme étant l'œuvre de Bernard uniquement ce qui formait l'intersection des trois rédactions, le « noyau stable » (Kernbestand), c'est-à-dire le traité sur la prose. Tous les autres éléments sont considérés comme des additions liées non pas à la composition de l'œuvre, mais seulement à sa transmission.

Je change de monde, et je m'intéresse à un autre type de source, les traités de versification.

M. Klaes avait de bonnes raisons de se méfier, car le livre III du manuscrit de Savignano sur la poésie rythmique était connu par ailleurs, et datait à l'évidence du XIII^e siècle. Une partie du livre II avait été éditée en même temps, en 1871, d'après le même manuscrit, et n'était sans doute pas antérieure¹⁰. C'étaient donc des pièces rapportées, le manuscrit de Savignano pouvant dater du début du XIII^e siècle.

Les traités de versification vus par Giovanni Mari

Les traités de prosodie et de versification hexamétrique sont encore mal connus, malgré le travail extrêmement utile de Jürgen Leonhardt¹¹, qui fournit une clavis des traités repérés. En revanche, on croit mieux connaître les traités de poésie rythmique, édités par Giovanni Mari dès 1899, en un recueil

précieux qui n'a pas été remplacé. G. Mari a classé le groupe des textes les plus anciens connus de lui dans l'ordre chronologique, en fonction de deux présupposés plus ou moins argumentés :

— La renaissance des lettres, au XII^e siècle, a été française. Le traité le plus ancien devait donc être français.

— L'évolution des doctrines, de la pensée, ne peut aller que du plus simple vers le plus complexe. Donc le traité le plus complexe ne pouvait être le plus ancien.

- Trouvant des exemples empruntés à la poésie française du XII^e siècle dans un traité assez simplificateur intégré dans la plupart des manuscrits à la grammaire de Pierre de Crémone, de la fin du XIII^e siècle, mais parfois transmis seul, Mari considère qu'il s'agit du traité le plus ancien, sans doute annexé tardivement par les manuscrits de Pierre de Crémone. C'est Mari I.
- Il en trouve des remaniements chez un grammairien italien de l'extrême fin du XIII^e siècle, Syon de Vercelli. C'est Mari II.
- Puis des adaptations françaises dans un manuscrit de l'Arsenal de la première moitié du XIV^e siècle. C'est Mari III.

Enfin une quatrième version, beaucoup plus élaborée, avec des exemples entièrement différents qui pour certains trahissent une origine italienne, mais transmise par un manuscrit plus ancien que tous les autres, daté tantôt de la fin du XII^e, tantôt du début du XIII^e siècle, Admont SB 759. Plus développé et italien : le texte est tardif. C'est Mari IV. La datation d'Admont 759 permet de faire remonter la composition de Mari I, plus ancien, à la fin du XII^e siècle. CQFD.

Les traités d'Admont 759 et Bernard de Bologne

Admont 759, le plus ancien de tous ces manuscrits, transmet ensemble trois traités : un traité de prosodie, un traité de versification hexamétrique, le traité de poésie rythmique Mari IV. Or ces trois textes sont identiques aux livres II et III de Savignano 45, collection qui remonte aux années 1160. Ce manuscrit constitué dans l'entourage de Bernard de Bologne les attribue nommément à Bernard. Bernard donne son nom dans l'un des modèles du traité sur les hexamètres.

Ce détail invite à relire le prologue métrique transmis par l'ensemble des rédactions de la *Summa* : or les trois livres y sont annoncés, certes d'une façon très littéraire, mais il suffisait, au fond, de le lire. Ce prologue permet de comprendre que les deux premiers livres (prose et poésie quantitative) ont été connus ensemble, dès le début.

C'est ce que confirme la tradition manuscrite : les traités de prosodie et métrique nous sont connus dans plusieurs versions, de l'état d'ébauche dans le manuscrit des *Rationes dictandi*, à leur perfectionnement, lié à la découverte des traités de prosodie d'Albéric, puis enfin à leur association et leur intégration à la *Summa*. L'idée de traiter de poésie rythmique n'est venue qu'un peu plus tard, sans doute à la faveur d'une relecture du *De rithmis* d'Albéric du Mont-Cassin. Ce livre III est annoncé par la fin du prologue commun à toutes les rédactions, que certains manuscrits nomment sans ambiguïté la *Commendatio additionis* : c'est entre les *Rationes dictandi* et la *summa* que Bernard en a eu l'idée, c'est-à-dire entre 1143 et 1144-1145. J'en connais un pâle reflet, datable de 1159, dédié à l'un des élèves de Bernard.

On retrouve dans ces traités de versification tous les tics de Bernard de Bologne, en particulier des transitions qui sont familières à cet obsédé de la pédagogie, la revendication de la modernité, et un

vocabulaire spécifique, en particulier l'emploi du mot *maneria / maneries*. C'est sans doute parce qu'il avait une formation de musicien et parce qu'il voulait renouveler le projet albéricien que Bernard de Bologne a, de nouveau, réuni les arts de la prose, de la poésie quantitative et de la poésie rythmique, dès lors nettement profane¹³.

L'histoire du texte de Bernard de Bologne

Les traités de poésie, en particulier quantitative, ne sont pas soumis aux mêmes variations spatio-temporelles que les modèles de lettres. Leurs variantes, on va le voir, sont d'une autre nature. Je ne peux rentrer dans les détails, mais cela fait des traités de versification le révélateur qui permet de classer la tradition manuscrite de Bernard de Bologne. Je ne peux vous indiquer ici que les grandes lignes de ce classement.

- L'ex réd. C — Le seul texte voulu par Bernard, comme le montre le prologue, est celui de Savignano 45, le *Liber artis omnigenum dictaminum*. C'est le seul qu'il faille éditer sous son nom, avec tous les instruments de travail dont il l'a accompagné. La redécouverte de ce texte dans son intégrité permet de comprendre certains développements de l'*ars dictaminis* en Italie et en France aux XII^e et XIII^e siècles : c'est de lui que Paul le Camaldule, par exemple, tient l'idée de traiter de tous les *genera dictaminis*, c'est lui que Pierre de Crémone résume en partie, aussi bien quand il traite de poésie métrique que de poésie rythmique (ce qui prouve que Mari I date de la fin du XIII^e siècle), Syon de Vercelli en fait autant. Maître Gaufridus, de passage à Bologne dans les années 1180, s'en est inspiré. Jean de Garlande l'a lu et retravaillé. La paternité de Bernard explique que le vocabulaire employé dans ce traité pour décrire la poésie rythmique ne puisse se comprendre, comme l'avait déjà remarqué P. Bourgain, indépendamment des théories de la prose d'art et du vers quantitatif¹⁴.
- L'ex réd. A — La rédaction A n'a connu qu'une diffusion localisée dans le sud de l'Allemagne et le nord de l'Autriche. On peut observer dans ses témoins la suppression progressive des éléments versifiés, par tous les moyens, de la corruption à l'ablation. Dans la *summa* elle-même, les exordes métriques ont été progressivement modifiés et transformés en prose. Dans le traité de versification hexamétrique, qui sera finalement supprimé, tous les éléments féminins ont été masculinisés, l'amour profane spiritualisé etc. La poésie rythmique, plus immorale, a été supprimée d'emblée. Le prologue métrique porte une empreinte cistercienne. C'est à cette réd. A que remontent les traités de versification d'Admont 759, un manuscrit copié à Viktring. On peut prouver que ce sont les cisterciens de Viktring, en Carinthie, qui sont responsables de la rédaction A, et plus précisément : Baudoin de Viktring, auteur de la première *ars dictaminis* inspirée de Bernard de Bologne hors d'Italie, et qui déclare dans son introduction que la poésie ne doit pas être affaire de moines. Ce sont donc les cisterciens qui ont, de nouveau, vers 1160, séparé l'*ars dictaminis* de la poésie.
- L'ex réd. B — L'abbaye de Viktring avait été fondée par un membre de la famille ducal de Carinthie (le comte Bernhard de Sponheim, en 1142), elle-même liée aux Comtes de Champagne : Mathilde de Carinthie était la mère d'Henri le Libéral ; l'oncle d'Henri, Henri de Sponheim, était devenu grâce à elle évêque de Troyes. C'est précisément de l'entourage d'Henri le Libéral que proviennent les deux premiers témoins de l'*ars dictaminis* en France au XII^e siècle. L'*Aurea gemma <gallica>*, un traité original transmis justement par Admont 759, manuscrit daté maintenant entre 1168 et 1174, dont le modèle a été situé par S. M. Wight à la cour de Champagne vers 1159¹⁵, et les additions de la rédaction B de Bernard de Bologne, qui présentent plusieurs points communs avec l'*Aurea gemma <gallica>*. Le texte de base de la rédaction B est parvenu à la cour de Champagne indépendamment de celui qu'ont remanié les cisterciens de Viktring. Il est lui aussi dépouillé des traités de versification, mais ne corrompt pas les *exordia* en vers de la *summa*, il les met plutôt en évidence. L'auteur de l'*Aurea gemma <gallica>* considère l'*ars poetica* comme un premier degré de l'apprentissage de la rédaction : une raison nouvelle de dissocier la poésie de la

prose, mais sans l'abandonner, bien au contraire.

Nous voyons ici converger deux réseaux et deux types d'intérêts : ceux des cisterciens et de leurs chancelleries très organisées, et ceux d'une grande chancellerie laïque extrêmement liée aux cisterciens, mais ouverte à toutes les expériences intellectuelles : celle des Comtes de Champagne.

En somme, les traités de versification que cette recherche permet de mieux dater, de localiser non pas en France, mais en Italie — le pays de toutes les renaissances —, ont permis de reclasser la tradition manuscrite de Bernard de Bologne, de redonner à son œuvre tout son sens, de préciser les conditions de l'introduction en France et dans l'espace germanique de l'*ars dictaminis* bernardine, dans des milieux non pas universitaires ou pré-universitaires, mais monastiques et laïques. Pendant que l'*ars dictaminis* devenait de plus en plus administrative, les arts de versification qui en étaient directement issus, voués désormais à une transmission isolée, n'ont pas été perdus pour autant. Ils ont servi autrement, et plus tard. Ce n'est pas un hasard si c'est dans une cour ouverte aux lettrés et aux influences extérieures que la terre fécondée par Bernard de Bologne a donné naissance à Chrétien de Troyes, et que prose et poésie se sont de nouveau mariées sous la plume de Geoffroy de Vinsauf et, plus tard, de Jean de Garlande.

Pour citer cet article

Anne-Marie TURCAN-VERKERK, « Destins croisés de l'*ars dictandi* et de l'*ars versificatoria* : Bernard de Bologne et la "renaissance du XII^e siècle" », dans *Le manuscrit dans tous ses états, cycle thématique 2005-2006 de l'IRHT*, S. FELLOUS, C. HEID, M.-H. JULLIEN, T. BUQUET, éd., Paris, IRHT, 2006 (*Ædilis*, Actes, 12) [En ligne] <http://aedilis.irht.cnrs.fr/manuscrit/bernard-de-bologne.htm>

Notes

- 1 Ce texte résume en partie un mémoire d'habilitation inédit, qui sera présenté courant 2006.
- 2 Le traité d'Albéric a été édité dans son ensemble par P. Ch. GROLL, *Das Enchiridion de prosis et de rithmis des Alberich von Montecassino und die Anonymi Ars dictandi*, Dissertation dactylographiée, Freiburg im Breisgau, 1963, Teil II, p. 25-100.
- 3 Plusieurs éditions, dont H. H. DAVIS, « The "De rithmis" of Alberic of Monte Cassino : A critical Edition », *Mediaeval Studies*, 28, 1966, p. 198-227 (texte p. 208-214).
- 4 Cf. P. F. GEHL, « Vat. Ottobonianus lat. 135 : A propos of Catalogue Notices and the History of Grammatical Pedagogy », *Revue d'histoire des textes*, 8, 1978, p. 303-308, et D. W. ANDERSON, « Medieval teaching texts on syllable quantities and the innovations from the school of Alberic of Monte Cassino », dans *Latin Grammar and Rhetoric. From Classical Theory to Medieval Practice*, C. D. Lanham, éd., London - New York, 2002, p. 180-211.
- 5 Adalbert de Samarie et Hugues de Bologne, puis Henricus Francigena et la génération des *Auree gemme*.
- 6 Ch. H. HASKINS, « An Italian Master Bernard », dans *Essays in History presented to Reginald Lane Poole*, H. W. C. DAVIS, éd., 1927, réimpr. Oxford, 1969, p. 211-226.
- 7 M. KLAES, « Die "Summa" des Magister Bernardus. Zu Überlieferung und Textgeschichte einer zentralen Ars dictandi des 12. Jahrhunderts », *Frühmittelalterliche Studien*, 24, 1990, p. 198-234.

- 8 E. FARAL, « Le manuscrit 511 du “Hunterian Museum” de Glasgow », *Studi Medievali*, n. s. 9, 1936, p. 18-119 (p. 80-83 ; Faral n'avait pas eu le manuscrit entre les mains). Description codicologique et histoire récente du manuscrit, heureusement récupéré après sa disparition lors de la seconde guerre mondiale : A. CAMPANA, « Lettera di quattro maestri dello ‘studio’ di Bologna all'imperatore Federico I nelle Epistolae del dettatore Guido », dans *Atti del Convegno internazionale di studi Accursiani, Bologna, 21-26 ottobre 1963*, cur. G. Rossi, Milano, 1968, t. I, p. 131-145 (p. 134-136, en part. n. 9) : il s'agit d'un petit manuscrit (105 × 155 mm.) copié d'une seule main avec soin, qu'Augusto Campana préférerait dater de la fin du XII^e plutôt que du début du XIII^e siècle.
- 9 F. J. WORSTBROCK, M. Klaes et J. Lütten, *Repertorium der Artes dictandi des Mittelalters. Teil I : Von den Anfängen bis um 1200*, München, 1992 (Münstersche Mittelalter-Schriften, 66).
- 10 F. ZARNCKE, « Zwei mittelalterliche Abhandlungen über den Bau rhythmischer Verse » (communication du 28 oct. 1871), *Berichte über die Verhandlungen der königlich sechsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig, Philologisch-historische Classe*, 23, 1871, p. 34-96.
- 11 J. LEONHARDT, *Dimensio syllabarum. Studien zur lateinischen Prosodie- und Verslehre von der Spätantike bis zur frühen Renaissance. Mit einem ausführlichen Quellenverzeichnis bis zum Jahr 1600*, Göttingen, 1989 (Hypomnemata, 92).
- 12 G. MARI, « I trattati medievali di ritmica latina », *Memorie del R. Istituto di Scienze e Lettere* (Milano), 20, ser. 3 t. 11, fasc. 8, 1899 (réimpr. chez l'éd. Arnaldo Forni, 1971), à lire avec Id., « Ritmo latino e terminologia ritmica medievale. Appunti per servire alla storia della poetica nostra », *Studi di filologia romanza*, 8, 1901, p. 35-88.
- 13 Pour G. Vecchi, qui étudiait Bernard à partir du corpus de Savignano 45 et s'intéressait à la musique médiévale, la paternité de Bernard ne faisait d'ailleurs aucun doute : tout est affaire de cheminement intellectuel : G. VECCHI, « Le scuole musicali », dans *Le sedi della cultura nell'Emilia Romagna. L'età comunale*, Milano, 1984, p. 175-193 (p. 176, p. 181).
- 14 P. BOURGAIN, « Le vocabulaire technique de la poésie rythmique », *Archivum Latinitatis Medii Aevi (ALMA)*, 51, 1992-1993, p. 139-193 (p. 191).
- 15 Éd. et trad. par S. M. WIGHT, *Medieval Diplomatic and the “Ars dictandi”*, Los Angeles, 1998, en ligne sur le site de *Scrineum* à l'Université de Pavie (<http://dobc.unipv.it/scrineum/wight>). Descr. détaillée d'Admont 759, avec datation et proposition de localisation argumentée par S. M. WIGHT (<http://dobc.unipv.it/scrineum/wight/admo759.htm>).